

Pouvoir adjudicateur :

COMMUNAUTE DE COMMUNES VIE BOULOGNE

24 rue des Landes

85170 LE POIRE SUR VIE

Téléphone : 02.51.31.60.09

Fax : 02.51.31.65.68

Adresse internet : <http://www.vie-et-boulogne.fr/>

E-Mail : e.ouvrard@vieetboulogne.fr

Profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr/>

Objet de l'accord-cadre :

Service de transports en autocars pour la natation scolaire sur le territoire de la Communauté de communes Vie et Boulogne

Lieu principal d'exécution :

Territoire Vie et Boulogne

Les prestations sont traitées à prix unitaires.

Le montant maximum de commandes pour la durée de l'accord-cadre est de 200 000.00 euros HT.

L'acheteur n'exige pas de variantes mais les variantes proposées par les opérateurs économiques sont autorisées.

L'accord-cadre a une durée prévisionnelle de 36 mois.

Il n'est pas prévu de retenue de garantie.

Il n'est pas prévu d'avance.

Présentation de candidature :

- Voir RC

Procédure : MAPA ouvert

Critères d'attribution

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères qui suivent, pondérés par pourcentage et notés sur 100 :

1. Critère Caractéristiques techniques, équipements du véhicule pondéré à 20 %.
2. Critère Énergie Alternative pondéré à 10 %.
3. Critère Eco-conduite pondéré à 10 %.
4. Critère Prix pondéré à 60 %.

Renseignements d'ordre administratif :

Numéro de référence de l'accord-cadre : 2025MP14

Date d'envoi du présent avis à la publication : 14/04/2025

Date limite de réception des offres : 14/05/2025 à 12:00

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Délivrance du DCE

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur.

Modalités essentielles de financement et de paiement :

Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif
de Nantes

Conditions de remise des candidatures

La transmission des candidatures se fait obligatoirement par voie électronique via le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr/>.

Signature des documents transmis par le candidat

Il n'est pas exigé des candidats que l'acte d'engagement soit signé(e) au stade de la réception des offres. Seul l'attributaire devra impérativement signer électroniquement l'acte d'engagement.